

Avis de l'industrie No 25-03
1/7/2025
Pour diffusion immédiate

Avis : Nouvelle Structure Incitative mise en œuvre pour Les Courses de Taxi Accessibles avec répartition et E-hail

À compter du 1er juillet 2025, les frais de répartition (également appelés « deadhead » fee) perçus par les chauffeurs pour les courses de taxi accessibles avec répartition changent. Les nouvelles modalités incitatives sont les suivantes :

- Les chauffeurs effectuant des courses de taxi accessibles réservées par les clients via le centre d'appels accessible avec répartition ou E-hail recevront une prime de 10 \$ pour chaque course, en plus du prix de la course.
- Les fournisseurs de services de centres d'appels accessibles pour taxis sont actuellement :
 - o Accessible Dispatch (exploité par MTM)
 - o Arro E-hail accessible
 - o Curb E-hail accessible
 - o Myle E-hail accessible
- Les chauffeurs seront rémunérés mensuellement par le Fonds d'amélioration des taxis (TIF) pour les courses de taxi accessibles effectuées et réservées via un centre d'appels.
- Accessible Dispatch, exploité par MTM, suivra également la nouvelle structure de primes aux chauffeurs.
- Les prestataires de services de taxi accessibles agréés par la TLC sont tenus de proposer une option d'appel pour réserver des courses et de les déclarer dans leurs déclarations mensuelles de courses à la TLC, à compter du 1er juillet 2025.
- Les modifications apportées au modèle de primes aux chauffeurs d'Accessible Dispatch ont été intégrées aux règles relatives aux services de taxi accessibles adoptées par la Commission le 26 mars 2025.

Ressources pour les chauffeurs de taxi accessibles :

- [E-hail Accessibles](#)
- [Inscription des chauffeurs au Fonds d'amélioration des taxis \(TIF\)](#)
- [Guides d'assistance client et vidéos de formation](#)

Pour toutes les questions relatives au paiement du TIF, veuillez contacter TIFT@tlc.nyc.gov

Pour toutes les autres questions, veuillez contacter driversupport@tlc.nyc.gov